

1. Championnat par équipes journée 18

- **D25 D1-2 Chemaudin 3 / Baume-les-Dames 3**

Le joueur Fabien BARDEY de Chemaudin déclare forfait avant sa 2^{ème} partie de simple, sur blessure.

→ Perte de ses points pour sa 2^{ème} partie de simple non disputée contre L.HERGOTT (sans que ce dernier n'en bénéficie).

- **D25 D1-2 Pontarlier 3 / Saint-Ferjeux 1**

Le numéro de licence du joueur Thomas HUGUENOT n'a pas été inscrit sur le cartouche de composition d'équipe de Pontarlier. Le joueur ayant été licencié la veille et la feuille sans doute chargée avant la licenciation, la saisie complète et manuelle licence+nom+prénom+points est obligatoire sur une feuille de rencontre. En conséquence, le joueur est remonté comme absent dans SPID. La correction (déblocage de la feuille, déblocage de la saisie de composition d'équipe, correction, blocage et remontée dans SPID) a dû être effectuée par la Commission Sportive.

→ **Amende 10€** pour Pontarlier, responsable de la saisie de sa composition d'équipe, pour saisie incomplète.

- **D25 D2-1 Torpes 4 / Thise 2**

Thise 2 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).

- **D25 D2-2 Avanne 2 / Les Banno 1**

Les Banno 1 ont joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).

- **D25 D3-1 Saint-Ferjeux 2 / Morre 1**

La feuille de rencontre n'est pas remontée car la remontée par le club a été effectuée hors délai des 4 joueurs suivant la rencontre, malgré le rappel même de ce délai effectué en réponse au courriel d'information du club informant qu'il avançait sa rencontre d'une semaine. La Commission Sportive a dû remonter la feuille à la place du club.

→ **Amende 15 €** pour Saint-Ferjeux, pour feuille non remontée dans les délais.

- **D25 D3-2 Baume-les-Dames 5 / Champlive 2**

Forfait de l'équipe de Champlive 2.

→ Défaite 18-F avec 0 points-rencontre pour Champlive 2.

→ **Amende 25 €**

- **D25 D4-1 Champlive 4 / Bouclans 3**

Bouclans 3 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).

- **D25 D4-2 Baume-les-Dames 7 / Champlive 5**

Champlive 5 a joué à 3 joueurs (2^{ème} fois, RAS, mais attention, cette équipe ne peut plus jouer à 3 jusqu'à la fin de la phase).

- **D90 D3-1 Fesches-le-Châtel 4 / exempt**

Brûlage cas B du joueur Lilian PAPPALARDO, inscrit sur la feuille, qui a déjà joué toutes les rencontres précédentes de la phase avec l'équipe de Fesches 1 en D2.

→ L'équipe de Fesches-le-Châtel 4 se voit comptabiliser une rencontre à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS)

2. Utilisation de GIRPE V2

- **Dernière version (2.2.3, du 19 mai 2026)**

Nous rappelons qu'il est important d'accepter le téléchargement de la dernière version à chaque fois qu'elle est proposée !

Encore trop d'équipes utilisent des versions anciennes et surtout antérieures à la 2.2.1 (versions 2.1.9 et même encore 2.1.5 chez un club du D25, sur laquelle les signatures étaient encore illisibles sur le pdf)

En utilisant une trop vieille version, vous vous exposez aux risques d'erreurs qui sont corrigées sur les versions les plus récentes.

- **Numéro de licence du juge-arbitre**

Pas moins de 3 cas lors de cette journée présentent des numéros de licences de juge-arbitres erronés :

- Ornans 2 / Auxons 6 : Robert Maire, licence saisie 154254 au lieu de 254154, puis nom, prénom, club saisis à la main.
- Giromagny 3 / Offemont 2 : licence saisie 2517368, sans aucun nom, prénom club, probablement à la place de celle de Kevin DOSSMANN d'Offemont, 2517328.
- Rougemont 3 / Réchésy 1 : aucun numéro de licence pour Gilles Soldermann de Réchésy, dont seuls le nom et le prénom sont saisis.

En conséquence, pour les 2 premiers cas, **c'est un autre licencié de France qui a été remonté comme JA dans SPID**, et dans le 3^{ème} cas, sans licence, aucun JA n'est remonté dans SPID.

Le numéro de licence du JA est obligatoire sur la feuille ! Et doit impérativement être saisi sans erreur !

Lorsque le JA est un joueur d'un des deux clubs présents sur la feuille, ce qui est toujours le cas en départementale, la saisie du bon numéro de licence fait automatiquement apparaître les NOM, Prénom, Club.

Si vous ne voyez pas apparaître ces informations, c'est que vous avez commis une erreur de frappe du numéro de licence !

C'est à vous d'y faire attention, GIRPE ne peut le contrôler car il est dans la théorie possible d'avoir un JA d'un club externe non connu de GIRPE si celui-ci est utilisé hors ligne dans la salle.



Jean-Michel HELLER
Commission Sportive Départementale